

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 29 mars 2021

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le trois avril à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés : Néant

Absents : Néant

Procuration : Néant

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 FEVRIER 2021

Lecture est faite par le Maire.

Fabrice LARUE précise qu'un mail a bien été envoyé à l'ensemble des anciens conseillers municipaux, dont François AUROUX, pour la distribution des masques.

Pas de remarques supplémentaires.

**Approuvé à l'unanimité**

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS M4

Présentation du compte de gestion 2020 du budget Locaux Professionnels effectué par Dominique GIROT, conseiller délégué en charge des finances et notamment p. 23 affichant le résultat d'exercice (le document complet ayant été transmis avec la note de synthèse).

Le Maire sort de la salle pour le vote.

**Voté à l'unanimité**

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS M4

Présentation du compte administratif 2020 du budget Locaux Professionnels effectué par Dominique GIROT, conseiller délégué en charge des finances :

## INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	97 693.67 €
	Réalisé	96 372.47 €
	Restes à réaliser	0 €
RECETTES	Prévu	189 674.56 €
	Réalisé	55 674.57 €
	Restes à réaliser	0 €

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	213 950.56 €
	Réalisé	76 262.20 €
	Restes à réaliser	0 €
RECETTES	Prévu	213 950.56 €
	Réalisé	37 155.20 €
	Restes à réaliser	0 €

## RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT	- 40 697.90 €
FONCTIONNEMENT	- 39 107.00 €
RESULTAT GLOBAL	- 79 804.90 €

Le Maire sort de la salle pour le vote.

### Voté à l'unanimité

- **AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS M4**

Présentation de l'affectation du résultat du budget Locaux Professionnels effectué par Dominique GIROT, conseiller délégué en charge des finances.

Après avoir approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif des exercices 2019 et 2020, le conseil municipal affecte le résultat constaté sur le budget suivant.

Le Compte Administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	39 107.00 €
- Un déficit reporté de :	0 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	39 107.00 €
- Un déficit d'investissement de :	40 697.90 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0 €
Soit un besoin de financement de :	40 697.90 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 en déficit :	39 107.00 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	39 107.00 €
Résultat d'investissement reporté (001) en déficit :	40 697.90 €

### Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS M4**

Présentation du budget primitif Locaux Professionnels 2021 effectué par Dominique GIROT, conseiller délégué en charge des finances.

Il est proposé d'approuver le Budget Primitif Locaux Professionnels – M4 pour l'année 2021 comme suit (et présenté détaillé en annexe de la note de synthèse) :

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>83 797.90 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>83 797.90 €</b>
001	40 697.90 €		
16	34 500 €		
Ordre	8 600 €	Ordre	83 297.90 €

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>144 354.90 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>144 354.90 €</b>
011	4 350 €	75	22 650 €
65	600 €	77	113 104.90 €
66	11 500 €		
67	500 €		
68	5 000 €		
002	39 107 €		
Ordre	83 297.90 €	Ordre	8 600 €

**Voté à l'unanimité**

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL M14**

Présentation du compte de gestion 2020 du budget principal effectué par Dominique GIROT, conseiller délégué en charge des finances et notamment p. 23 affichant le résultat d'exercice (le document complet ayant été transmis avec la note de synthèse).

Le Maire sort de la salle pour le vote.

**Voté à l'unanimité**

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL M14**

Présentation du compte administratif 2020 du principal effectué par Dominique GIROT, conseiller délégué en charge des finances :

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	Prévu	1 261 168.39 €
	Réalisé	816 594.47 €
	Restes à réaliser	265 879.00 €
RECETTES	Prévu	1 261 168.39 €
	Réalisé	1 115 304.70 €
	Restes à réaliser	0 €

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	1 373 925.13 €
	Réalisé	1 070 013.32 €
	Restes à réaliser	0 €
RECETTES	Prévu	1 373 925.13 €
	Réalisé	1 307 348.40 €
	Restes à réaliser	0 €

## RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT	<b>298 710.23 €</b>
FONCTIONNEMENT	<b>237 335.08 €</b>
RESULTAT GLOBAL	536 045.31 €

Le Maire sort de la salle pour le vote.

### Voté à l'unanimité

- **AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET PRINCIPAL M14**

Présentation de l'affectation du résultat du budget principal effectué par Dominique GIROT, conseiller délégué en charge des finances.

Après avoir approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif des exercices 2019 et 2020, le conseil municipal affecte le résultat constaté sur le budget suivant.

Le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	144 176.95 €
- Un excédent reporté de :	93 158.13 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	237 335.08 €
- Un excédent d'investissement de :	298 710.23 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	265 879.00 €
Soit un excédent de financement de :	32 831.23 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 en excédent :	237 335.08 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	237 335.08 €
Résultat d'investissement reporté (001) en excédent :	298 710.23 €

### Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2021**

Présentation du vote des taux d'impositions par Dominique GIROT, conseiller délégué en charge des finances, avec la présentation de l'état 1259 fourni par les services fiscaux jeudi soir (01/04/2021) raison pour laquelle il n'a pas été transmis avec la note de synthèse. Il est distribué en format papier et projeté lors de la séance et sera envoyé par mail aux conseillers.

Conformément à la proposition de la commission finances, il est proposé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en 2021.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et revalorisées en 2019. Impactant ainsi le montant des impositions même en l'absence d'augmentation des taux par la commune.

La loi de finances 2020 acte la suppression totale la taxe d'habitation, en remplacement, les communes vont percevoir en 2021 la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties complétée ou diminuée par l'application du coefficient correcteur.

Les taux des impôts locaux restent inchangés pour 2021 mais ils prennent en considération la suppression de la taxe d'habitation, il se présentent comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : initialement à 20,06 % et passe à 35,57% avec le taux du Département.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,79 %.

Fabrice LARUE précise que le montant, au vu de l'état 1259, est évalué à 643 144 €.

**Voté à l'unanimité**

• **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL M14**

Présentation du budget primitif 2021 effectué par Dominique GIROT, conseiller délégué en charge des finances.

Il est proposé d'approuver le Budget Primitif – M14 pour l'année 2021 comme suit (et présenté détaillé en annexe de la note de synthèse) :

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>1 049 143.00 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 049 143.00 €</b>
16	306 200.00 €	001	298 710.23 €
20	6 500 €	10	95 000.00 €
204	5 764 €	13	115 266.00 €
21	391 479.00 €	16	251 910.43 €
23	25 000.00 €		
CIMETIERE	6 900.00 €		
VOIRIE	70 000.00 €		
RENOV HUILLIER	120 000.00 €		
TRAVERSEE	10 000.00 €		
ACCESSIBILITE	49 000.00 €		
Ordre	58 300.00 €	Ordre	288 256.34 €

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>1 485 403.44 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 485 403.44 €</b>
011	314 650.00 €	70	88 600.00 €
012	480 000.00 €	73	894 988.00 €
65	372 097.10 €	74	194 170.00 €
66	36 000.00 €	75	26 200.00 €
67	1 200.00 €	76	10.36 €
68	1 500.00 €	77	4 100.00 €
022	20 000 €	013	10 000.00 €
		002	237 335.08 €
Ordre	259 956.34 €	Ordre	30 000.00 €

**Voté à la majorité (18 voix pour, 1 opposition : François AUROUX)**

- **REFUS DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A VALENCE ROMANS AGGLO**

Présentation par Jean-Marie LABLANQUI, adjoint en charge de l'urbanisme. Cette décision a déjà été présentée le 5 novembre 2021 et a fait l'objet d'une délibération. Cependant, la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et notamment son article 7, autorise la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et porte diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et qui vient reporter la date limite pour s'opposer au transfert de la compétence PLUI à l'EPCI du 1er janvier 2021 au 1er juillet 2021 en modifiant l'article 136 de la loi ALUR,

Les communes doivent se prononcer dans un délai de 3 mois précédant cette nouvelle date soit du 1er avril 2021 au 30 juin 2021. Il est proposé de renouveler ce refus.

**Voté à l'unanimité**

- **RETRAIT DE LA DELIBERATION N°68-2020 DU 5 NOVEMBRE 2020 PORTANT PREEMPTION DES PARCELLES E1093, 1095, 1322, 1457, 1459, 626 ET ZM 163 ET 165, SITUEES FOUR BANAL**

La délibération n°68-2020 du 5 novembre 2020 portant préemption des parcelles E1093, 1095, 1322, 1457, 1459, 626 et ZM 163 et 165, situées Four Banal (transmis en annexe de la note de synthèse) avait pour objet de maîtriser ces parcelles configurées en pente pouvant faire l'objet d'éboulements dans un but de sécurisation et afin d'être réactif si une intervention rapide était rendue nécessaire.

Suite au recours porté devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Monsieur Léon CHATIKYAN à l'encontre de cette décision, il apparaît opportun de retirer la délibération.

**Voté à l'unanimité**

- **APPROBATION DU PROJET DE CHANTIER INTERNATIONAL AVEC L'ASSOCIATION « JEUNESSE ET RECONSTRUCTION » ET PARTICIPATION FINANCIERE**

Présentation effectuée par Cathy VEY-FARCE, adjointe en charge de l'environnement.

Prise de contact avec l'association « Jeunesse et Reconstruction » pour travailler avec eux sur un chantier international de jeunes au parc du château, afin d'aménager l'espace entre le parc et la bibliothèque.

Il s'agit notamment de la création de pas japonais pour passer du petit pont à la bibliothèque, d'une prairie fleurie, de faire fabriquer un hôtel à insecte et une ruche décorative. Également de retravailler le bol au niveau du skate-park et la rénovation du mobilier dans le parc.

Il s'agit d'accueillir 9 jeunes du 14 juin 2021 au 2 juillet 2021 avec un temps de travail le matin et du temps libre de découverte l'après-midi. L'hébergement se fera au local des Belges. La commune propose l'encadrement lors des travaux et ils ont un animateur formé.

L'association demande des subventions de l'Etat notamment à la DREAL et une subvention de la commune à hauteur de 3 000€.

Agnès BABILLON : Ce projet va-t-il pouvoir se faire vu le contexte ? Fabrice LARUE répond qu'il faut d'abord se prononcer sur le principe et ensuite voir en fonction des restrictions annoncées.

Il est donc proposé de les accueillir et de leur verser une subvention de 3 000 €.

**Voté à l'unanimité**

- **APPROBATION DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU TRAM**

Présentation par Jean-Luc COMBRISSON, adjoint en charge du patrimoine. La commission patrimoine a décidé de la réfection de la rue du Tram dans le cadre des réfections de voirie 2021.

Trois entreprises ont été mise en concurrence, CHEVAL, EUROVIA et TPR REALISATION et à l'issue de la consultation, les différents devis reçus ont été comparés pour retenir l'offre de TPR REALISATION, offre la moins-disante et la plus complète techniquement comme le montre le tableau ci-dessous :

ENTREPRISE	PRIX TTC
CHEVAL	31 979 €
EUROVIA	37 590 €
TPR REALISATION	27 028 €

L'offre de TPR a été modifiée avec l'ajout d'éléments supplémentaires en concertation avec les demandes de la mairie pour représenter un montant de 35 569 € TTC, offre retenue pour son contenu technique et son prix.

L'ajout correspond à un plateau traversant en résine plutôt que goudronné pour être plus lisible par les véhicules, rail PMR sur le parking du terrain de basket avec cheminement et bout de cheminement le long de la rue du Tram, du parking de l'école tout au long de la cantine et le long de la maternelle (bordure spécifique notamment pour l'accessibilité).

Il est proposé de retenir l'offre de TPR.

**Voté à l'unanimité**

- **APPROBATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DES MAISONS RUE PRATIC**

Fabrice LARUE et Jean-Pierre BANC sortent de la salle du conseil car ils sont intéressés par des entreprises. Présentation par Jean-Luc COMBRISSON, adjoint en charge du patrimoine.

Suite à l'acquisition de deux maisons situées 176 et 182 rue Pratic qui nécessitent une rénovation globale, la commission patrimoine a consulté diverses entreprises pour chaque corps de métier et ont été mises en concurrence. A l'issue de la consultation, les différents devis reçus ont été comparés pour retenir les offres suivantes :

TYPE DE TRAVAUX	ENTREPRISE	PRIX TTC
TOITURE	GERBOUD	13 239 €
ELECTRICITE	COURMONT	18 700 €
PLOMBERIE	EENR CLERIEUX	17 441 €
PLACO/PEINTURES	PLACO RBP + PEINTURE SYLVAIN	26 669 €
HUISSERIES	CAMU	15 731 €
SOLS	TOMASSET	7 530 €
ISOLATION	BPH	1 039 €

Il est proposé de retenir les entreprises telles que présenté ci-dessus.

**Voté à la majorité (15 voix pour, 4 abstentions : Agnès BABILLON – Corinne VANDECASTEELE – François AUROUX – Philippe SALATA)**

- **SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DU LOGEMENT SITUE 75 BIS, RUE DE LA VALLEE – SDED**

Jean-Luc COMBRISSON, adjoint en charge du patrimoine, présente la sollicitation de l'aide financière auprès du SDED suite à l'adhésion lors du conseil précédent à ce dispositif.

Le SDED vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT. En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED (délibération prise le 2 février 2021).

Il est proposé d'autoriser la sollicitation auprès du SDED d'une aide technique et financière au titre de la rénovation du logement situé 75 bis, rue de la Vallée (changement de la chaudière gaz actuelle qui a 20 ans pour une chaudière gaz condensation). Et de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

**Voté à l'unanimité**

- **SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DES MAISONS SITUEES 176 ET 182 RUE PRATIC – SDED**

Jean-Luc COMBRISSON, adjoint en charge du patrimoine, présente la sollicitation de l'aide financière auprès du SDED suite à l'adhésion lors du conseil précédent à ce dispositif.

Le SDED vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT. En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux. Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED (délibération prise le 2 février 2021).

Il est proposé d'autoriser la sollicitation auprès du SDED d'une aide technique et financière au titre de la rénovation des maisons situées 176 et 782 rue Pratic et notamment l'isolation des murs périphériques, les huisseries et une VMC). Et de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Jean-Luc COMBRISSON précise que l'aide pourrait monter jusqu'à 10 000 €. Les planchers haut et bas ne rentrent pas dans cette demande car le prix de l'entreprise est plus intéressant que si on demandait au SDED de nous subventionner raison pour laquelle on ne le sollicite pas pour cette partie.

**Voté à l'unanimité**

- **SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE L'ECOLE MATERNELLE (WC HANDICAPES) – SDED**

Jean-Luc COMBRISSON, adjoint en charge du patrimoine, présente la sollicitation de l'aide financière auprès du SDED suite à l'adhésion lors du conseil précédent à ce dispositif.

Le SDED vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT. En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED (délibération prise le 2 février 2021).

Il est proposé d'autoriser la sollicitation auprès du SDED d'une aide technique et financière au titre des travaux d'accessibilité de l'école maternelle et notamment des huisseries des toilettes PMR. Et de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

**Voté à l'unanimité**

- **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE**

Présentation par Josianne ANGE, adjointe en charge de l'économie. Par courrier en date du 28 février 2021, Monsieur François AUROUX, liste « *Votez pour vous* » demande la modification de la composition de la commission économique en remplaçant Madame Agnès BABILLON (liste « *votez pour vous* ») par Monsieur François AUROUX (liste « *votez pour vous* »).

La commission économique se composera désormais comme suit :

- Josianne ANGE
- Christelle ROBIN
- Thierry BOISSIEUX
- Jean-Marie WOZNIAK
- Jean-Marie LABLANQUI
- Carine GARO
- Corinne VANDECASTEELE
- François AUROUX

Il est proposé d'approuver cette modification.

**Voté à l'unanimité**

- **DEMANDE D'INTERVENTION DE LA SAFER PAR EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION DANS LE CADRE D'UNE REVISION DE PRIX (PARCELLE ZW349) ET DEPOT D'UNE CANDIDATURE**

Délibération retirée de l'ordre du jour car un agriculteur s'est proposé à la préemption de cette parcelle donc plus d'intervention de la commune.

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle C424 située Cité Clerval*

Le 25 février 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle C424, située Cité Clerval, d'une superficie de 3 720 m<sup>2</sup> et propriété de M. BESSE Gaylor et Mme BAC Anaïs. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle C457 située 3, impasse de la Tréfilerie – Cité Clerval*

Le 3 février 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle C457 située 3, impasse de la Tréfilerie – Cité Clerval, d'une superficie de 160 m<sup>2</sup> et propriété de Monsieur BLACHER Lionnel. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle ZM429 située 830 A, route de Romans – Les Mignots*

Le 11 mars 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle ZM429, située 830 A, route de Romans, d'une superficie de 691 m<sup>2</sup> et propriété de Madame BOISSET Mireille. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle ZM442 située 830 A, route de Romans – Les Mignots*

Le 24 février 2021 le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle ZM442, située 830 A, route de Romans, d'une superficie de 594 m<sup>2</sup> et propriété de Madame BOISSET Mireille. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle ZM431 située 830 A, route de Romans – Les Mignots*

Le 25 février 2021 le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle ZM431, située 830 A, route de Romans, d'une superficie de 773 m<sup>2</sup> et propriété de Madame BOISSET Mireille. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente des parcelles ZM422 et 451 situées Les Mignots*

Le 25 février 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles ZM422 et 451 situées Les Mignots, d'une superficie de 616 m<sup>2</sup> et propriété de Madame BOISSET Mireille. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle ZE108 située 250, impasse du Belvédère*

Le 25 février 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle ZE108 située 250, impasse du Belvédère, d'une superficie de 1 282 m<sup>2</sup> et propriété de Monsieur BROWAEYS Jérémy et Madame MELOKIAN Stéphanie. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle ZM397 située Les Mignots*

Le 26 février 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente de la parcelle ZM397 située Les Mignots, d'une superficie de 1 167 m<sup>2</sup> et propriété de Monsieur ROCHE Alexandre et Madame CARAT Marjorie. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- *Droit de préemption urbain pour la vente des parcelles E481 et 482 situées 1, chemin de la Source*

Le 8 mars 2021, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles E481 et 482 situées 1, chemin de la Source, d'une superficie de 600 m<sup>2</sup> et propriété de Monsieur VOINCHET Alain. Il a été décidé de ne pas préempter ce bien.

- **QUESTIONS DIVERSES**

**VEY-FARCE Cathy** Commission environnement :

- Travail sur le règlement des jardins partagés impasse de la Chapelle, les gens peuvent venir s'inscrire en mairie. Le règlement va passer en CCAS ce mercredi.
- Discussion de la lutte contre l'ambrosie, envoi d'un courrier aux exploitants agricoles comme l'an dernier et éventuellement aux propriétaires.

- Discussion sur la problématique de la prolifération des chats, difficile de trouver des réponses. L'école du chat a contacté la mairie et nous pourrions conventionner pour les capturer, les stériliser, les identifier et les libérer sur le lieu de la capture. La Fondation 30 millions d'amis pourrait venir à hauteur de 50% du budget total des stérilisations. Fabrice LARUE précise que l'euthanasie n'est plus possible et bientôt la commune aura l'obligation et plus seulement la possibilité de les stériliser, ce sera un budget important chaque année. Sauf les chats très sauvages et très malades.

**BANC Jean-Pierre** Pour les jardins partagés contact de M. Forel pour la désignation des jardins, proposition de donner le nom de l'ancien propriétaire « Les jardins Forel ». Le fils était partant. Fabrice LARUE précise que la proposition est retenue et une décision sera prise en commission.

**LABLANQUI Jean-Marie** Concernant les prestations de l'entreprise Traversier (ménage) suite aux mesures gouvernementales. Le nettoyage sera arrêté ainsi que les travaux supplémentaires demandés à chaque vacance scolaire ainsi que pour le Dojo.

**BOISSIEUX Thierry** Le SIABH a terminé les travaux aux Foulons. Ils ont été bien réalisés et le résultat est plaisant à voir. Fabrice LARUE propose de contacter le Président du SIABH afin d'organiser, si possible, une visite un samedi matin. En effet, tout a bien été végétalisé.

**AUROUX François** Concernant le mur de la maison du béguinage qui a été démoli, qu'en est-il ? Fabrice LARUE répond que le mur va être repris la semaine prochaine.

François AUROUX réitère sa demande de recevoir le compte rendu des réunions de l'exécutif qui se tient les lundis soir. Fabrice LARUE répond que pour l'instant l'envoi ne se fera qu'à l'exécutif.

**LARUE Fabrice** Pour la vaccination, la commune a eu l'opportunité de proposer la vaccination à toutes les personnes de plus de 75 ans sur Clérieux pour ceux qui le souhaitent. La vaccination a été proposée en lien avec la cellule de Romans en deux temps. Josianne ANGE et Corinne BELLON ont accueillies vendredi dernier les personnes qui se sont déplacées. Un grand merci à la ville de Romans et à tous les élus qui ont appelés toutes les personnes âgées.

A voir si la même chose sera faite pour les âges suivants.

Philippe SALATA précise que la vaccination est possible à la pharmacie de Clérieux avec le vaccin Astrazeneca.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30.